

DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUIL DE PARTICIPATION
FS/EM/21/2009

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que Madame Saida Khalil, a déclaré le 28 juillet 2009, avoir acquis sur le marché central, le 4 décembre 2008, 1.857 actions Dari Couspate, au cours unitaire de 499,84 dh, franchissant à la hausse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, Saida Khalil détient 30.614 actions Dari Couspate, soit 10,26% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, Saida Khalil envisage de poursuivre ses achats sur la valeur et de siéger au conseil d'administration de la société Dari Couspate.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières